



## EXPOSITION A L'AMIANTE ET SANTE

### 1. INTRODUCTION

Sans que nous nous en rendions compte, l'amiante est encore souvent bien présent autour de nous, dans des bâtiments ou des équipements techniques. Il existe actuellement encore d'importants risques d'exposition à cette fibre dangereuse liés aux travaux de nettoyage, de réparation, d'enlèvement, de rénovation, de démolition de bâtiments ou d'installations amiantées, et de mise en décharge d'amiante.

Face à ce danger, la question des conséquences d'une exposition éventuelle à des fibres d'amiante peut se poser. Différentes mesures existent heureusement afin de limiter ce risque. Ces mesures dépendront de la nature, des quantités, de la localisation et de l'état de l'amiante présent dans le bâtiment. Le législateur a d'ailleurs balisé la gestion de l'amiante, de son enlèvement et de ses déchets..

Le risque lié à la présence d'un matériau amianté est à évaluer au cas par cas, cette info fiche a pour but de clarifier les risques liés à l'exposition à l'amiante pour la santé. **Ces informations sont des renseignements généraux sur les problèmes liés à l'amiante mais en aucun cas elles ne valent toute information venant d'un spécialiste issu du milieu médical.**

### 2. LES IMPACTS DE L'AMIANTE SUR LA SANTE

#### 2.1. QUELS SONT LES RISQUES LIES À L'EXPOSITION AUX FIBRES D'AMIANTE ?

Le matériau amianté en tant que tel ne présente pas de danger. En fait, l'amiante ne constitue un risque pour la santé que si les fibres se retrouvent dans l'air que l'on respire.

De plus, les effets de l'amiante dépendent des facteurs suivants :

- Le niveau ou l'intensité de l'exposition (la concentration des fibres dans l'air);
- La quantité de fibres inhalées ;
- la durée d'exposition;
- la fréquence des expositions;
- la taille des fibres d'amiante inhalées;
- le type de fibre (même si toutes les fibres d'amiante sont dangereuses pour la santé) ;
- le temps écoulé depuis la première exposition ;
- l'âge

Inspirées en grande quantité, les fibres d'amiante peuvent causer l'asbestose (formation dans les poumons de tissus cicatriciels qui gênent la respiration). Les cas d'asbestose sont néanmoins en diminution depuis que la fabrication de matériaux amiantés a été interdite. L'inhalation de fibres d'amiante peut également causer le mésothéliome (forme rare de cancer de la paroi thoracique ou de la cavité abdominale) et le cancer du poumon. Pour ces deux dernières maladies, le risque augmente avec la quantité de fibres inhalées sans qu'un seuil et que la relation dose-effet ne puissent être établis (risque stochastique). Le lien entre l'exposition à l'amiante et d'autres types de cancer n'est cependant jamais évident à établir formellement.

En cas d'une exposition accidentelle à de grandes quantités d'amiante, une visite chez le médecin spécialisé (pneumologue, ...) peut être conseillée.

Tandis que l'on peut bien comprendre l'inquiétude de la personne possiblement exposée, il est important de pouvoir déterminer les circonstances de l'exposition. En effet, divers paramètres peuvent influencer la susceptibilité d'un matériau à libérer des fibres d'amiante. Il s'agit par exemple du type d'amiante et du pourcentage de fibres qu'il contient, de sa friabilité, de son état, de sa susceptibilité aux dégradations, etc... de plus, il est intéressant de savoir si la personne utilisait une protection de



individuelle, et, s'ils sont disponibles, de connaître les résultats d'analyses de l'air ambiant. Sur base de ces informations, un médecin pourra éventuellement déterminer la dose d'exposition sans pour autant pouvoir affirmer de manière significative les risques de cancer encourus. En général une faible exposition, de courte durée n'est pas significative pour augmenter le risque d'un cancer.

## 2.2. QUELS SONT LES METIERS À RISQUE ?

Même si les fréquences, les durées et les niveaux d'exposition de travailleurs à l'amiante ont fortement diminué suite à la disparition des manufactures de produits amiantés, un risque subsiste encore lors de certaines activités.

Le risque d'exposition peut être difficile à évaluer, voire à détecter, compte tenu du grand nombre et de la diversité des utilisations de l'amiante et des produits qui peuvent en contenir. En effet, l'amiante a été utilisé dans de nombreux secteurs industriels (bâtiment, électricité, automobile,...). Certaines applications d'amiante sont bien cachées ou ressemblent à s'y méprendre à des produits sans amiante de sorte que l'on peut malheureusement être exposé à son insu. L'inventaire amiante doit être réalisé par des spécialistes avec la plus grande rigueur.

La population directement exposée diminue puisque la législation interdit depuis longtemps de produire et de manipuler, de façon consciente et sans prendre de précautions particulières, des produits amiantés, mais la population exposée de façon indirecte et de manière inconsciente augmente étant donné la dégradation naturelle de certaines applications contenant des fibres d'amiante et placées à des époques où cela était encore autorisé. De plus, une manipulation d'applications amiantées sans savoir de quoi il s'agit et donc sans prendre les mesures adéquates pour le faire correctement engendrent également un risque important.



Les travailleurs du secteur du bâtiment (rénovation, maintenance et démolition) peuvent être considérés comme potentiellement les plus exposés (démolisateurs, chauffagistes, ascensoristes, ...), mais les particuliers ne sont pas épargnés (bricoleurs, ...).

Le 16 mars 2006, l'arrêté royal relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante a été publié pour renforcer celle-ci.

Le risque de contracter des maladies dues à l'amiante est nettement moins élevé et fort variable pour des personnes exposées passivement à l'amiante présent dans les locaux de travail ou de séjour ou dans l'environnement urbain.

La toxicité par ingestion est par ailleurs jugée minime, voire inexistante.

## 2.3. QUELLES SONT LES MALADIES LIÉES À L'AMIANTE ?

Tous les types de fibres d'amiante, y compris le chrysotile, sont considérés comme nocifs, bien que les fibres d'amiante de type crocidolite (encore appelées amiante bleu) sont considérées comme les plus nocives.

Les fibres d'amiante, très fines (jusqu'à 0,02 µm, soit 2 000 fois plus fines qu'un cheveu) mais relativement longues (jusqu'à 0,02 mm), peuvent pénétrer jusqu'aux alvéoles pulmonaires, y rester et causer des lésions. Elles sont, de plus, biopersistantes, ce qui signifie que le corps humain est incapable de les détruire. Elles restent donc au sein de l'organisme et peuvent, ainsi, générer différentes pathologies.

Ces maladies sont soit non cancéreuses, telle que l'asbestose ou fibrose des poumons, soit cancéreuses, comme le mésothéliome ou le cancer du poumon :

- les atteintes non-cancéreuses : il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux qui peuvent être récidivants, de plaques de sclérose qui épaississent la plèvre sans



conséquences fonctionnelles notables. Dans le cas d'empoussièrément important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose du tissu pulmonaire (asbestose) qui réduira la fonction respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire mortelle.

- les atteintes cancéreuses : il s'agit de cancers qui peuvent atteindre soit le revêtement de la cavité pleurale qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit le revêtement des cavités pulmonaires (cancers broncho-pulmonaires). Les autres cancers dus à l'amiante sont plus rares (larynx, péricarde, péritoine) ou encore le lien de cause à effet avec l'amiante est encore discuté (tube digestif, appareil urinaire).

Le tabagisme est un facteur aggravant pour le cancer du poumon.

Ces affections surviennent après un long temps de latence entre le début de l'exposition à l'amiante et l'apparition de symptômes ou de signes radiologiques, 20 à 40 années étant des délais fréquemment observés. Il s'agit de durées concernant la majorité des cas observés mais des intervalles plus courts ou plus longs sont possibles.

### 3. CONCLUSIONS

Le mot « amiante » évoque souvent, pour la plupart d'entre nous, un risque important en termes de santé. Cependant, s'ils sont bien gérés, la plupart des produits amiantés ne présentent pas ou peu de risque pour la santé. En effet, l'amiante ne présente un risque pour la santé humaine que si les fibres contenues dans les produits sont libérées dans l'air et sont inhalées. Le risque de développer une maladie suite à l'inhalation de fibres d'amiante augmente avec la quantité de fibres inhalées, mais est impossible à déterminer avec précision. Les informations contenues dans le présent document sont des renseignements généraux sur les problèmes liés à l'amiante mais en aucun cas elles ne valent toute information venant d'un spécialiste issu du milieu médical.

Si la manipulation d'un matériau contenant de l'amiante est indispensable, il faudra donc prendre toutes les précautions nécessaires pour limiter au maximum la libération de fibres et éviter tous les risques pour la santé.

Plus d'informations concernant les procédures à suivre dans le cas d'un enlèvement d'amiante sont disponibles dans l'info-fiche « Méthodes d'enlèvement de l'amiante » publiée par Bruxelles Environnement.

